



Introduction

Le **plan de relance** annoncé par le Gouvernement le 3 septembre 2020 comporte un important volet consacré à la transition agricole, alimentaire et forestière, puisque **1,2 milliards d'euros sont dédiés à cet accompagnement**, auxquels s'ajoutent les mesures transversales du plan de relance dont bénéficieront également les acteurs des secteurs agricole, alimentaire et forestier.

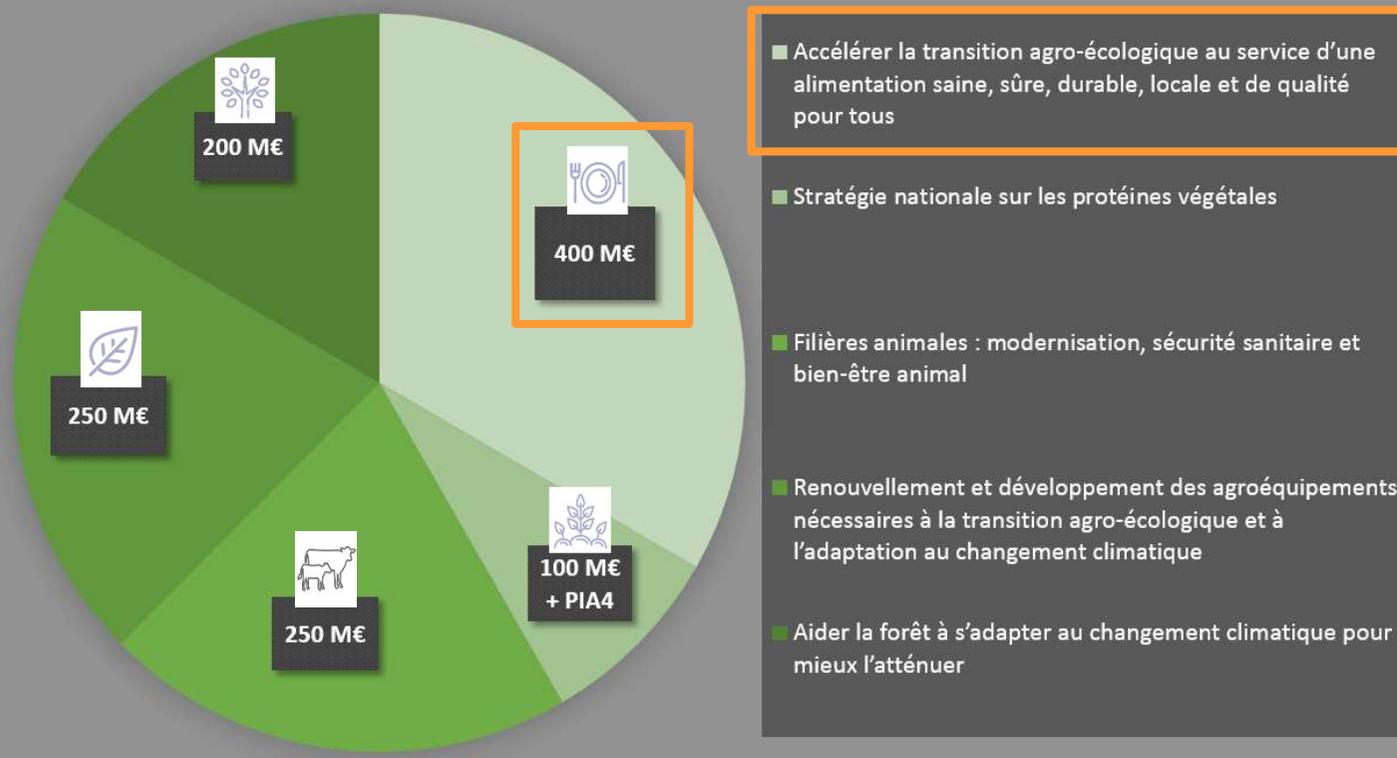
1,2 milliard €

spécifiquement dédié à nos agricultures,
nos agriculteurs et aux consommateurs

**Le volet agricole complète les mesures
du plan de relance gouvernemental qui bénéficient aussi
aux acteurs de l'agriculture et l'agroalimentaire :**

*soutien aux entreprises, apprentissage,
soutien à la R&D par le programme d'investissements d'avenir (PIA),
rénovation thermique...*

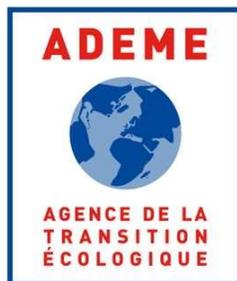
Répartition des crédits (1,2 milliards d'euros) pour les mesures du volet agricole du plan de relance





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MESURE « BONS BILAN CARBONE »

RÉUNION D'INFORMATION

03 DÉCEMBRE 2020



Mesures du Plan de relance : Thématique Accélérer la transition agro-écologique au service d'une alimentation saine, sûre, durable, locale et de qualité pour tous

11 mesures déclinées au sein de cette thématique. Budget total de 400 M€.

Budget / mesure	Mesure	Pilote(s)	Procédure
10 M€	« Bons bilan Carbone »	DGPE	AAP national géré par l'ADEME.

Mesure : « **Bons bilan carbone** » qui visera à inciter les **agriculteurs nouvellement installés depuis moins de 5 ans** que ce soit dans un cadre individuel ou en société (GAEC, EARL...) à **réduire leurs émissions de GES et stocker du carbone tout en adaptant leur exploitation au changement climatique** dès leur installation.

La mise en place de ce programme permet de répondre à de nombreux enjeux :

- réduire les émissions de GES, augmenter le stockage de carbone et participer à l'adaptation au changement climatique ;
- transférer les connaissances aux agriculteurs sur l'évaluation et les actions ;
- orienter les agriculteurs dans les investissements à venir ;
- accompagner le Label Bas Carbone dans son déploiement auprès du secteur agricole ;
- accompagner d'autres mesures du Plan de relance, notamment la mesure « Haies » ;
- *permettre ainsi l'acquisition de connaissances sur les divers sujets couverts par la mesure : GES, sols, vulnérabilité au changement climatique en agriculture...*

Les « Bons bilan Carbone », c'est 10 M€ pour :



- 1) Inciter les agriculteurs nouvellement installés depuis moins de 5 ans à réduire leurs émissions de GES et stocker du carbone tout en adaptant leur exploitation au changement climatique, au travers d'un dispositif national simple et financièrement attractif :

Un taux d'aide unique : **90 %**

- 2) Accompagner le Label bas-carbone dans son développement dans l'agriculture → utiliser les méthodes de référence existantes pour évaluer et certifier les réductions d'émissions et le stockage de carbone liés aux plans d'action.

Objectif : ~ 5000 « Bons bilans Carbone » délivrés en 2 ans

Pilote DGPE (MAA) et subvention gérée par l'ADEME aux structures porteuses, en vue d'abattre le coût facturé à l'agriculteur.

Un Appel à Projets National :

- Ouvert à partir du **15 décembre 2020 jusqu'au 15 janvier 2021** (pour les structures porteuses);
- Opération visant à minima **30 exploitations** par région (pas de maximum à priori mais pour éviter les projets surdimensionnés il est prévu une contractualisation par tranches – ex: 200 / région - au regard des projets déposés) ;
- Pour des projets couvrant **une ou plusieurs régions** ;
- Une **réalisation des « Bons bilan Carbone »** prévue à partir d' **avril 2021 sur une période de 18 mois (→ fin 2022)**.

Les actions éligibles :

- Un **diagnostic obligatoire GES et potentiel de stockage de carbone**, cohérent avec :
 - le périmètre du BEGES (l'exploitation et les émissions amont liées aux intrants);
 - le référentiel GES'TIM+ 2020 développé par les instituts techniques agricoles (ex: outil CAP2'ER);

Un volet optionnel :« Analyses de terre et conseil agro-pédologique pour préciser le potentiel de stockage de C »
- Un **plan d'action obligatoire** identifiant les **leviers d'amélioration**, une **stratégie** pour les mettre en œuvre à un horizon de 15 ans, incluant les possibilités de financement (crédits carbone, ...), et des **indicateurs de suivi** pour l'agriculteur. Le plan d'action :
 - Sera évalué, en s'appuyant, lorsque cela est possible, sur les **méthodes du Label bas-carbone** validées ;
 - Intégrera une analyse **technico-économique des orientations proposées** au regard de la **vulnérabilité de l'exploitation au changement climatique** et de la **stratégie économique de l'entreprise** (par exemple, le plan d'entreprise lorsqu'il existe).
- Un **accompagnement pour faciliter l'engagement de l'agriculteur** dans le plan d'actions, et lever les freins à sa mise en œuvre

Cadrage des coûts et taux d'aide

Règle de réalisation des actions sans recherche de bénéfices

Diagnostic, plan d'actions et accompagnement :

- 3,5 jours (4 si option) max par exploitation
- Coût plafond jours : 550€/jour

Animation/ Coordination du projet :

- Plafond à 10% du coût total du projet

Ex: actions de communication, réunions collectives...

Analyses de terre (volet optionnel) :

- Plafond à 250€ par exploitation

Opération	Répartition type du nombre de jours (à titre indicatif)
Diagnostic GES et potentiel de stockage de C	1,5
<i>Conseil agro-pédo</i>	0,5 <i>(volet optionnel)</i>
Elaboration du plan d'action	1
Suivi / Accompagnement	1
Total	3,5 jours max (4 si option)

Livrables fournis par le porteur de projet

- **Pour le transfert des connaissances - à l'agriculteur :**
 - Restitution des diagnostics et plans d'action à l'agriculteur sous forme d'un rapport individualisé.

- **Pour la justification de la réalisation des opérations - à l'ADEME :**
 - Liste des exploitations ayant été accompagnées (avec leur OTEX détaillés) ;
 - Rapports « Agriculteurs » ;

- **Pour la capitalisation des connaissances - à l'ADEME :**
 - Données anonymisées à l'échelle de l'exploitation pour des fins statistiques et de recherche ;
 - Un rapport synthétisant à l'échelle globale de l'opération les principaux enseignements issus des diagnostics et plans d'actions réalisés (freins et leviers identifiés...) ;
 - Les informations acquises sur les sols qui alimenteront le système d'information national GIS Sol ;
 - Les communications réalisées par les partenaires du projet (témoignages d'agriculteurs, partage des leviers identifiés...)

Calendrier de travail

Action	Échéance
Comité des partenaires techniques n°1	19 novembre 2020
Finalisation du cadrage et de la rédaction de l'AAP	Fin novembre 2020
Comité des partenaires techniques n°2	30 novembre
Réunion d'information des partenaires (lancement du dispositif)	03 décembre 2020
Lancement de l'AAP	15 décembre 2020
Fin de l'AAP	15 janvier 2021
Début de sélection des structures porteuses au fil de l'eau	Février 2021
Communication auprès des bénéficiaires finaux (via les DDT, syndicats et structures porteuses sélectionnées) et <u>1ères contractualisations avec les structures porteuses (départ du délai de réalisation sur 18 mois pour l'opérateur)</u>	Mars 2021
Début de réalisation des « Bons bilan carbone »	Avril 2021
Bilan « mi-réalisation » sur la consommation des crédits	Fin 2021
Fin de réalisation des « Bons bilan Carbone » (<i>t0 + 18 mois</i>)	Fin 2022

Contributions et référents DGPE sur le dispositif

sebastien.bouvatier@agriculture.gouv.fr

anais.valance@agriculture.gouv.fr

Contributions et référents ADEME sur le dispositif

jerome.mousset@ademe.fr

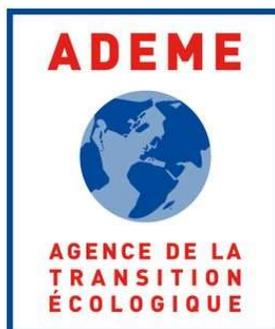
audrey.trevisiol@ademe.fr

thomas.eglin@ademe.fr



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MERCI DE VOTRE ATTENTION

